# PARKINGS ET STATIONNEMENT

À Mantes-la-Jolie, les possibilités de stationner sont nombreuses. Il existe plus de 5 000 places de parkings, en surface ou souterrain.

## Le stationnement en surface

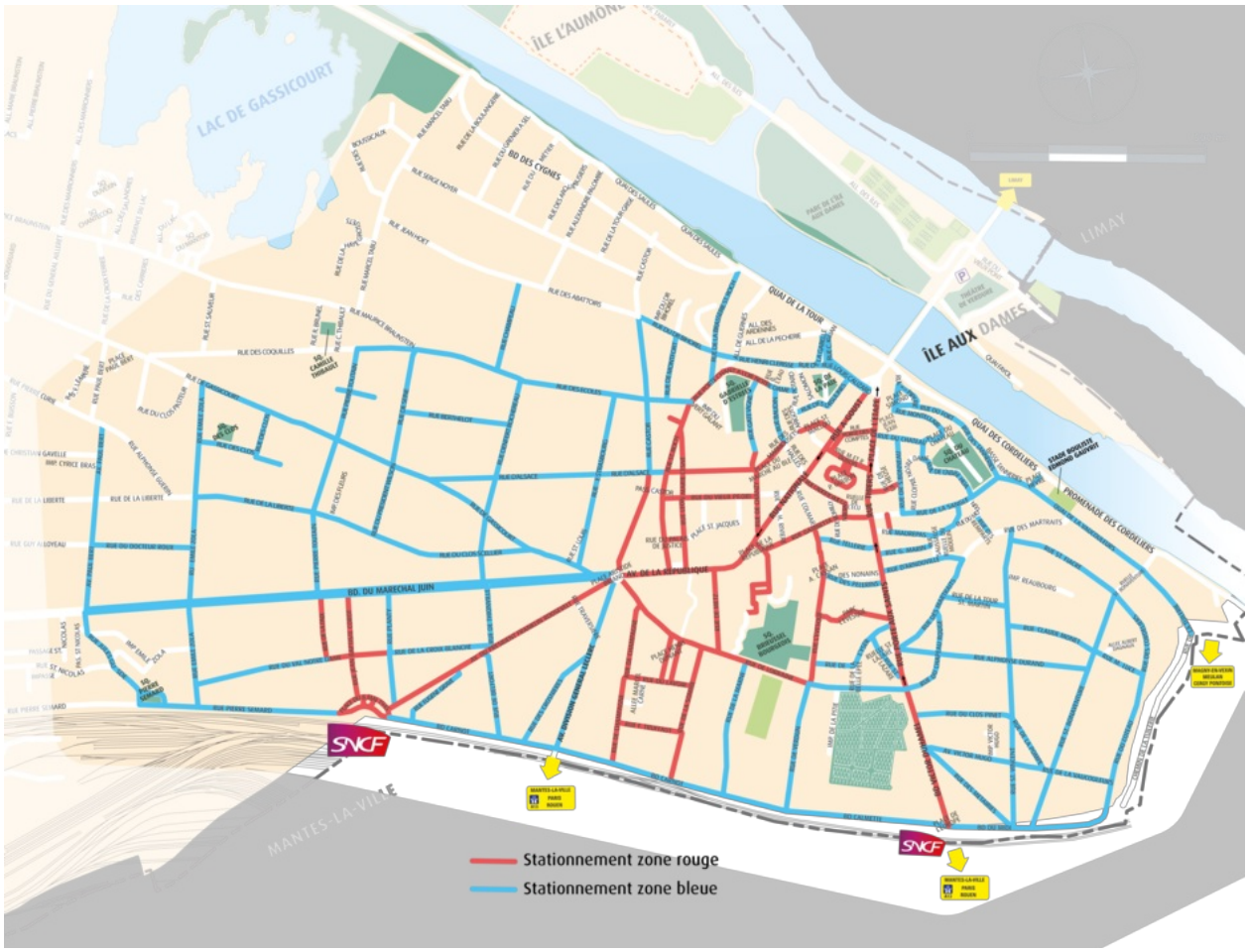


*Cliquez pour zoomer*

**Il est divisé en deux ensembles :**

## ZONE ROUGE – CENTRE-VILLE

Stationnement payant de 9h à 12h30 et de 14h à 18h30, du lundi au samedi (sauf jours fériés)
Les **professionnels de santé** disposeront de **2 heures de stationnement gratuit** par jour en zone : **rouge**.

| Zone Rouge | 2022-2025 |
|---|---|
| 15 minutes | Gratuit |
| 30 minutes | Gratuit |
| 45 minutes | 0.50 € |
| 1 heure | 1.00 € |
| 1 h 30 | 2.50 € |
| 2 h | 4.00 € |
| 2 h 30 | 12.00 € |
| 3 h | 35.00 € |

## ZONE BLEUE – AUTOUR DU CENTRE-VILLE

Stationnement payant de 9h à 12h30 et de 14h à 19h, du lundi au samedi (sauf jours fériés)

https://www.manteslajolie.fr/projets-municipaux/transition-ecologique/mobilite-deplacements/parkings-et-stationnement?

| Zone Bleue | 2022-2025 |
|---|---|
| 15 minutes | 0.75 € |
| 30 minutes | 1.00 € |
| 1 heure | 1.50 € |
| 2 h | 2.50 € |
| 3 h | 3.50 € |
| 4 h | 5.50 € |
| 5h | 8.00 € |
| 6h | 12.00 € |
| 6h 15 | 35.00 € |

Les **professionnels de santé** peuvent stationner **gratuitement** par jour en zone : **bleue**.

De plus, le stationnement sur voirie sera totalement gratuit **6 jours** dans l'année :

- 1 journée pour les soldes d'été;
- 1 journée pour les soldes d'hiver;
- 1 journée pour la Foire aux oignons :
- 1 journée pour les fêtes de fin d'année ;
- 1 journée pour la fête des mères ;
- 1 journée pour la fête des pères.

Un minimum de perception de **0,50 €** est en vigeur depuis le **1er janvier 2022**.

## Le stationnement en surface pour les personnes à mobilité réduite

### L'OFFRE DE STATIONNEMENT À MANTES-LA-JOLIE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP : 171 PMR

**Télécharger le plan en cliquant > ICI <**

## Les parkings

https://www.manteslajolie.fr/projets-municipaux/transition-ecologique/mobilite-deplacements/parkings-et-stationnement?

Selon l'abonnement souscrit à la *

**Maison du Stationnement** (https://mantes-la-jolie.e-habitants.com/login)

vous pouvez stationner dans les parkings "*Interparking*", de l'

**Hôtel de ville** (https://www.interparking.fr/en/find-parking/HoteldeVille/)

, de

**Coeur de Mantes** (https://www.interparking.fr/en/find-parking/CoeurdeMantes/)

, du

**Normandie** (https://www.interparking.fr/en/find-parking/ParkingNormandie/)

, du

**Vieux Pilori** (https://www.interparking.fr/en/find-parking/parkingVieuxPilori/)

. Vous pouvez également stationner au parking **

**Indigo** (https://www.indigoneo.fr/fr/parkings/25216/parking-psr-gare)

de la

**Gare** (https://www.indigoneo.fr/fr/parkings/25216/parking-psr-gare)

, ou bien celui de **Bretonneau** situé sous le **Centre Commercial Mantes 2**. Pour ce dernier, l'abonnement est à soucrire à l'Hôtel de ville ou en mairie de quartier.

Afin de contribuer à la dynamisation du centre de **Mantes-la-Jolie**, de nombreuses offres promotionnelles sont mises en place et vous permettent de bénéficier de conditions de stationnement avantageuses dans **les parkings du Centre-ville (Hôtel de ville, Normandie et Vieux Pilori)** :

- gratuité du stationnement pendant 3h, de 19h à 22h, tous les vendredis et samedis
- carte gratuite (la P.Card) offrant une remise de 30% sur le tarif horaire

S'y ajoutent des offres d'abonnement préférentielles, par exemple pour les télétravailleurs, les covoiturеurs et les professionnels.

Sans limitation d'horaires tout au long de l'année, 24h/24h et 7j/7j.

***Maison du Stationnement, 13 bis place du Marché au Blé.***
***Du mardi au samedi de 9h30 à 13h puis de 14h à 17h30.***
***S'inscrire et déclarer son véhicule :***
***https://mantes-la-jolie.e-habitants.com/login*** (https://mantes-la-jolie.e-habitants.com/login)

**** Les parkings Indigo ne sont pas gérés par la Ville mais par la Communauté Urbaine GPSEO.**

Plus d'info : Interparking.fr (https://www.interparking-france.com/parking-mantes-la-jolie/fr/)(possibilité de réserver sa place à tarif réduit) | Tel : 09 70 14 01 11 ou contact-france@interparking.com

Stationner au cœur du **Val Fourré**, c'est désormais plus facile !

Sous le Centre Commercial Mantes 2, le Parking **Bretonneau** (Z1), ayant fait l'objet de travaux de rénovation pour un montant de 400 000 €, vous accueille **tous les jours de 9h à 20h.**

Les jours de marché (mardi, vendredi, dimanche), les **deux premières heures de stationnement sont gratuites**.

Par la suite, le tarif est de **30 cts par 15 minutes ou d'1€ l'heure complète**.

Les autres jours (lundi, mercredi, jeudi, samedi), la **première heure est gratuite** et les tarifs sont identiques. Vous avez la possibilité de choisir un abonnement à l'année. Il vous en coûtera **65€/mois** si vous êtes mantais.

**Les abonnements concernant le parking Bretonneau sont à retirer à l'Hôtel de Ville ainsi qu'en mairie de quartier.**

Parking Bretonneau. Rue du docteur Bretonneau. Ouvert tous les jours de 9h à 20h

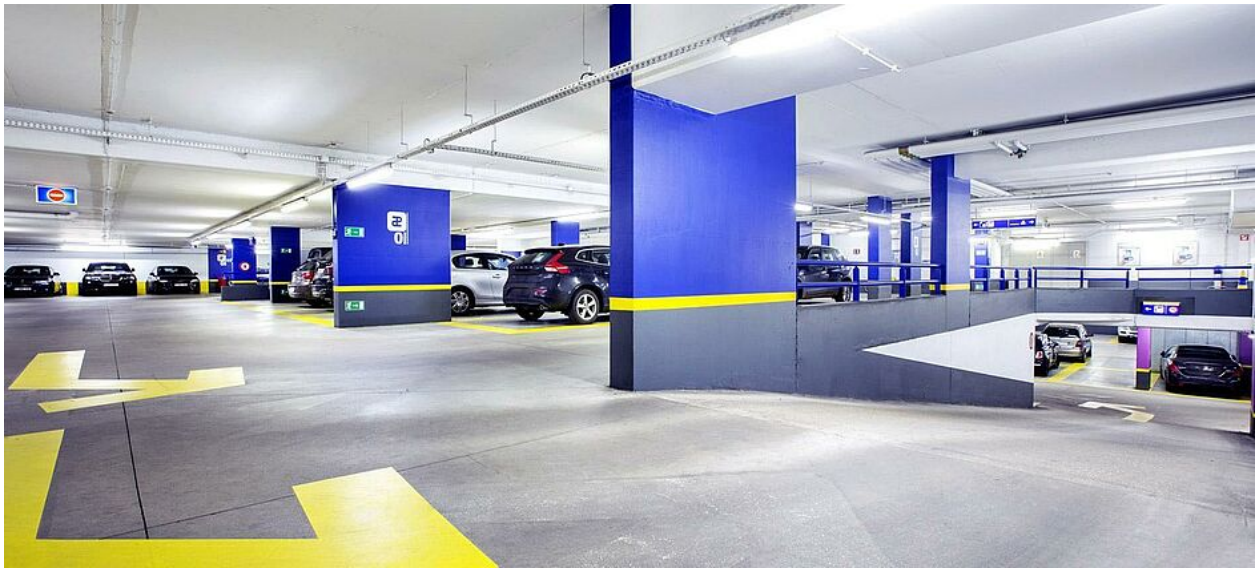

## Bons plans ! Abonnement résident ou entreprise

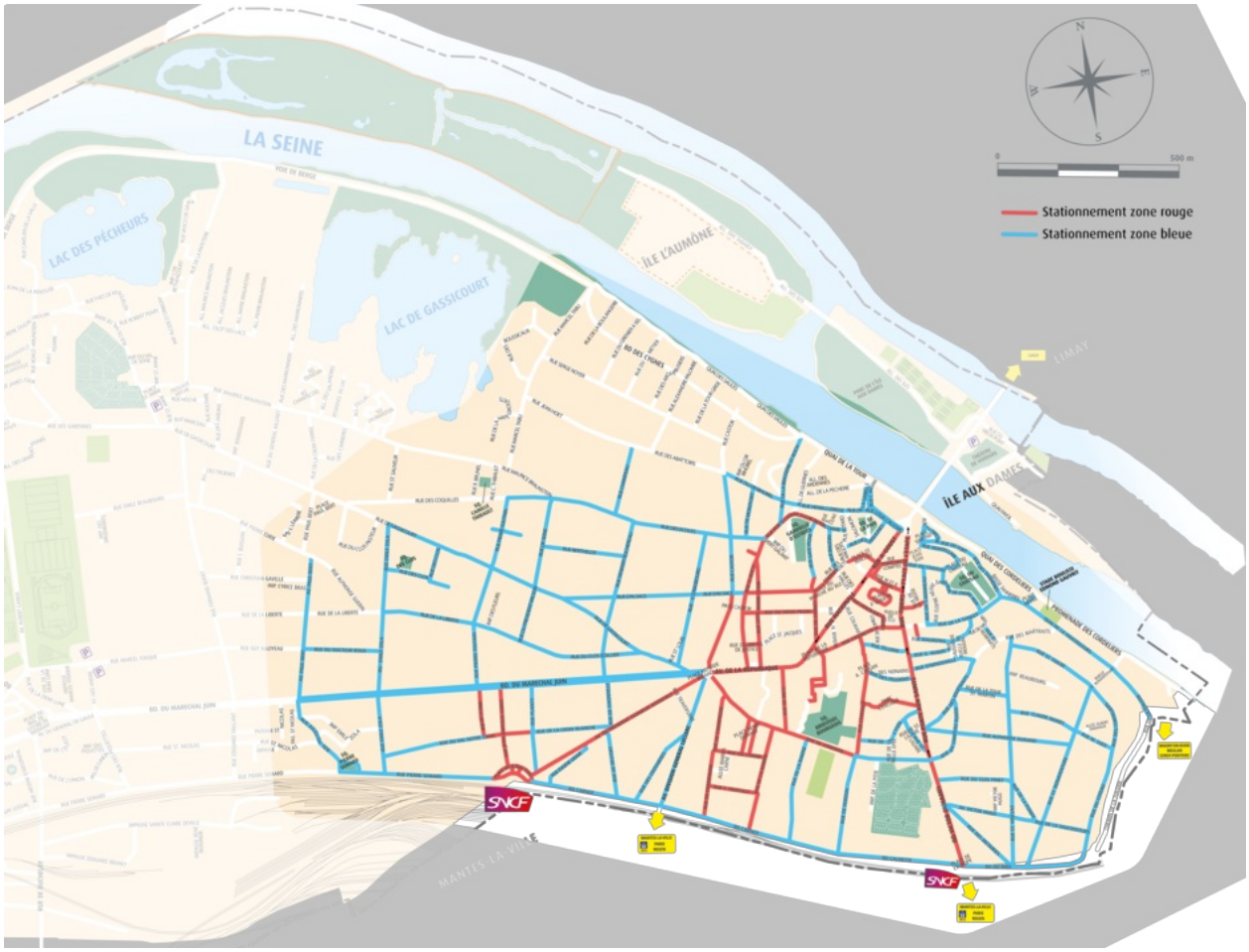


# ABONNEMENT RÉSIDENT

Vous habitez dans les zones rouges et bleues ?
Cette vignette vous offre la possibilité de stationner sur les places situées en zone bleue.
Depuis le **3 janvier 2023**, son tarif est revu à la baisse.
Elle est dorénavant facturée au prix de **40 €/an, valable de date à date, (contre 60€ précédemment).**

**Disponible à la Maison du Stationnement située 13 bis, Place Marché au Blé.**
**Du Mardi au samedi de 9h30 à 13h puis de 14h à 17h30**
**S'inscrire et déclarer son véhicule :**
**https://mantes-la-jolie.e-habitants.com/login (https://mantes-la-jolie.e-habitants.com/login)**

## PIÈCES À FOURNIR

- Dernière taxe d'habitation
- Bail locatif pour les nouveaux arrivants

ou

- Attestation notariée de propriété

et

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture eau, gaz, électricité, téléphone fixe)
- Carte grise de chacun des véhicules concernés à l'adresse du domicile
- Véhicule de société : attestation de mise à disposition du véhicule

A compter du 22 mars, la vignette sur les abonnements résidentiels et professionnels 'es
Les habitants sont invités à venir à la Maison du Stationnement pour souscrire ou mettre
La démarche peut également être réalisée directement en ligne via la plateforme dédiée
habitants.com%2F&data=05%7C01%7CNPONSAR%40manteslajolie.fr%7Cf04d4f845ad545c1add608db2a1c4311%

# ABONNEMENT ENTREPRISE

Vous êtes salarié dans une entreprise située en zone rouge ou bleue ? Cet abonnement, à la charge de votre employeur, permet à tous les salariés de stationner librement sur les places situées en zone bleue contre un forfait annuel de **300 €**, **valable de date à date**.

**Disponible à la Maison du Stationnement située 13 bis, Place Marché au Blé.**
**Du Mardi au samedi de 9h30 à 13h puis de 14h à 17h30**
**S'inscrire et déclarer son véhicule :**
**https://mantes-la-jolie.e-habitants.com/login (https://mantes-la-jolie.e-habitants.com/login)**

## PIÈCES À FOURNIR

- Extrait Kbis, taxe professionnelle ou déclaration de création d'association délivrée par la Sous-préfecture
- Attestation de l'employeur précisant la liste des salariés de l'entreprise, association ou administration bénéficiaires de l'abonnement
- Carte grise de chacun des véhicules concernés
- Véhicule de société : attestation de mise à disposition du véhicule
- Employeur particulier : preuve d'emploi du salarié concerné (contrat de travail, CESU, ... etc)

## Forfait post-stationnement

Depuis le **1er janvier 2022**, les automobilistes dépassant le temps maximum autorisé sur une place de stationnement en **zone rouge** ou **bleue** doivent s'acquitter d'un forfait post-stationnement (FPS) : **35 €**

Ces mêmes règles s'appliquent pour les défauts de paiement de stationnement.

# PLUS D'INFOS

- www.interparking.fr (http://www.interparking.fr/)
  ou sur
  www.interparking.com (http://www.interparking.com/)

- www.interparking-france.com (https://www.interparking-france.com/parking-mantes-la-jolie/fr/)
  : pour la réservation en ligne